

Formation continue informatique

Internet - Protéger les enfants en ligne, les dangers d'internet - Soirée

Préambule

Ce cours vous permettra de comprendre les dangers de l'Internet et de mettre en place des stratégies pour protéger vos enfants.

Objectif

Ce cours vous permettra de connaître les dangers d'Internet et de savoir comment vous protéger au mieux et comment protéger les enfants.

Contenu

Les réseaux sociaux et autres moyens de communication :

Fonctionnement

Règles de bonne conduite

Avantages et inconvénients

Risques et limites

Connaitre le fonctionnement des réseaux sociaux, les règles de bonne conduite à adopter, les avantages, risques à éviter et limites à respecter.

Les divers dangers :

Spam

Pédophilie

Jeux de hasard

Dépendance

Cybercriminalité

Désinformation

Harcèlement en ligne

Connaître les dangers pour mieux y faire face et anticiper les risques.

Formation continue informatique

Ressources pour les parents :

S'informer (différents articles et sites)

Dialoguer

Protéger

Pouvoir anticiper les risques et problèmes.

Le contrôle parental :

Fonctionnement

Fiabilité

Antivirus et application sur navigateur

Savoir mettre en route le contrôle parental sur l'ordinateur de ses enfants.

Astuces et outils pour sécuriser un ordinateur :

Compte Windows pour enfant

Gestion du temps passé sur l'ordinateur

Connaître les différents outils pour bien sécuriser son ordinateur via le compte Windows, un bon mot de passe, les outils complémentaires proposés par les Antivirus. Savoir contrôler le temps passé sur l'ordinateur.

Sécurisation d'un smartphone

Problématique sur smartphone

Outils existants

Comprendre les différents outils existants.

Questions / Réponses

Formation continue informatique

Durée

8 périodes de cours à raison de 4 périodes un soir par semaine, de 17.15 à 20.30..

Titre obtenu

Une attestation vous sera remise en fin de formation

Lieu

Les cours sont donnés dans nos salles de classe de Bellevue ou de TechnoPôle, à Sierre

Bulletin d'inscription

Nom du cours : Internet - Protéger les enfants en ligne,
les dangers d'internet - Soirée

Prix en vigueur du cours : CHF 300.-

Madame / Monsieur (biffer ce qui ne convient pas)

Nom et prénom :

Adresse :

NPA et domicile :

Date de naissance :

Téléphone fixe :

Téléphone mobile :

E-mail :

Adresse de facturation (uniquement à remplir si différente)

Adresse / Entreprise :

NPA et ville :

Date :

Signature :

Par ma signature, je confirme avoir pris connaissance des conditions générales

A remplir et envoyer à l'adresse suivante :

HES-SO Valais Téléphone : 058 606 90 43

Formation continue informatique E-mail : info@formationcontinue.ch

Techno-Pôle 3 Internet : www.formationcontinue.ch

3960 Sierre

OÙ AVEZ-VOUS DÉCOUVERT CE COURS ?

- Nouvelliste
- Site Hevs
- Autre site internet, lequel ? :
- Connaissances, amis

NOS CONDITIONS GÉNÉRALES

1. PRIX DES COURS

Le prix de chaque cours est celui indiqué dans la liste des prix en vigueur. Il couvre les frais d'enseignement, le prix de la documentation fournie au participant ainsi que les frais d'utilisation des installations techniques et des systèmes mis à disposition par la HES-SO Valais.

2. CONDITIONS DE PAIEMENT

Le règlement de la finance de cours est à effectuer dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.

3. ANNULATION PAR LES PARTICIPANTS

3.1 Avant le début du cours

Les annulations se font par écrit. Le timbre postal ou la date de l'e-mail font foi. Les annulations opérées par écrit jusqu'à 15 jours avant le début du cours n'engendrent aucun frais. Entre 14 et 6 jours avant le début du cours, la HES-SO Valais exige un montant correspondant aux 10 % de la finance du cours. Dès 5 jours avant le début du cours, le prix total du cours est dû.

3.2 Pendant le cours

La finance de cours reste intégralement due en cas de désistement d'un participant, sauf motif grave, dûment établi. En pareil cas, la finance de cours, augmentée des frais administratifs, est calculée proportionnellement au nombre d'heures de cours effectivement données jusqu'au moment de l'annonce écrite de l'arrêt par le participant.

4. RÈGLEMENT FINANCIER

En cas de non règlement ou de règlement partiel, la HES-SO Valais se réserve le droit de refuser au participant le document de validation (attestation, certificat), et le droit de se présenter à la défense de certificat.

Les étudiants se retrouvant dans cette situation auront la possibilité, après paiement, de réaliser leur défense. Dans ce cas, la HES-SO Valais facturera les frais nécessaires à la couverture de cette journée supplémentaire d'expertise.